Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_17-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis à l'espace Bolloré à Pont-Croix, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le neuf février deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Armelle BRARD, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Véronique MADEC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL, Alain DONNART

Absent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER, Georges CASTEL, Joëlle MOALIC (procuration à V. MADEC)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Muriel LE DANTEC

MAHALON : Bernard LE GALL (procuration à H. GOARDON)

PLOUHINEC : Annie AUFFRET (procuration à R. LE COZ), Solène JULIEN-LE MAO (procuration à Y. MOULLEC)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon, Agathe Rampillon, Emmanuelle Pothain et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre d'absents : 7
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 27

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_17-DE

2026-02-26-17 Convention de mise à disposition d'équipements communautaires

M. Betrom a quitté la salle lors de la présentation de ce point et n'a donc pas pris part au vote.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens techniques et humains engagée par la Communauté de Communes Cap Sizun - Pointe du Raz, un projet de convention de mise à disposition ponctuelle de matériel et/ou d'agent est proposé entre l'EPCI et les partenaires institutionnels.

L'objectif de cette convention est de permettre aux partenaires, selon leurs besoins ponctuels, d'accéder aux équipements et aux agents du service technique communautaire pour la réalisation de travaux ou d'entretien, tout en établissant clairement les usages et les préconisations d'utilisation.

Il est également proposé au conseil communautaire de valider la grille tarifaire de mise à disposition. Ces éléments feront l'objet d'une annexe à la convention et seront réévalués en cas de besoin.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve la convention de mise à disposition de matériel, de véhicules et/ou d'agent entre la Communauté de Communes Cap Sizun - Pointe du Raz et les partenaires institutionnels ;

Valide la grille tarifaire de mise à disposition de matériels telle que présentée en annexe ;

Autorise le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.

Pour copie certifiée conforme,
A Pont-Croix,

Le 26 Février 2026

Le Président,

Gilles SERGENT

Le Secrétaire de séance,

Benoit LAURIOU

Date de mise en ligne : le 12 mars 2026